

VILLE DE SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC

Arrondissement du Havre - Département de la Seine-Maritime

+++++

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

+++++

Séance du 7 avril 2026

+++++

Convoqué le : 1^{er} avril 2026

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de présents : 13

Délibération n°01/2026

Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le sept avril, à dix-sept heures, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Romain-de-Colbosc, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Clotilde EUDIER.

Étaient présents :

Mme Clotilde EUDIER, Mme Marie-Anne BREBANT, Mme Annick CARPENTIER, Mme Charlotte LASNON, Mme Martine LECLERC, Mme Béatrice LEVESQUE, Mme Marie-Pascale MORAND, Mme Nadine NICOLAS, Mme Véronique PEIGNEY, Mme Christelle ROUX, Mme Carole STIL, Mme Laëtitia TANGUY et Mme Emilie VARNIERE.

Mme Carole STIL est nommée secrétaire de séance.

Objet : ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT

Madame la Présidente explique à l'assemblée que, bien que la loi l'exige, il est nécessaire d'élire un ou une vice-président(e) afin que les réunions de C.C.A.S. puissent se dérouler même en son absence.

Madame EUDIER demande aux administrateurs qui souhaitent se porter candidat(e) de le faire savoir. Elle précise qu'elle a reçu la candidature de Mme Christelle ROUX.

Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, l'élection se fait à bulletin secret.

Afin de procéder au vote, il convient de nommer deux assesseurs. Mme LASNON et Mme TANGUY sont volontaires.

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article L.123-6.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-21 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à l'élection d'un(e) vice-président(e).

Les membres du C.C.A.S. procèdent à l'élection à bulletin secret

Résultat du premier tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Nombre de suffrages recueillis par Mme ROUX ; 13

Ainsi, Mme Christelle ROUX est proclamée vice-présidente du C.C.A.S.

LA PRÉSIDENTE DU C.C.A.S.



Clotilde EUDIER